

DECRET N° 2003-225 DU 07 JUILLET 2003

Portant approbation du budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono-Couffo (CARDER-MONO-COUFFO) pour l'exercice 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 juin 2003 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural des départements du MONO-COUFFO (CARDER-MONO-COUFFO) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Lazare SÉHOUETO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEP 4 MFE 4 Autres ministères 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BNDAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO1.